

ELECTIONS DU PARLEMENT EUROPEEN, DE LA CHAMBRE
ET DU PARLEMENT WALLON DU 25 MAI 2014

Convocation des témoins pour les bureaux

Madame, Monsieur,

Rue n°

à

LOI ELECTORALE

Franchise de port

Le président du bureau principal de canton C

FORMULE ACE/11 (verso)

CANTON ELECTORAL :

ELECTIONS DU PARLEMENT EUROPEEN, DE LA CHAMBRE
ET DU PARLEMENT WALLON DU 25 MAI 2014

Madame, Monsieur,

.....

.....

Rue n°

Commune

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 28 de la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen et à l'article 131 du Code électoral, vous êtes invité(e) par les candidats de la liste n° (M.M.) à remplir les fonctions de témoin titulaire/témoin suppléant (1) au bureau de vote n° et/ou (1) au bureau de dépouillement C n° , le dimanche àheures, àruen°

Veuillez être présent(e) àheures, muni(e) de la présente convocation, ainsi que de votre lettre de convocation et de votre carte d'identité.

Le président du bureau principal de canton C,

Un candidat de la liste n°,

N.B. 1. En cas d'empêchement, veuillez prévenir aussi vite que possible un des candidats susmentionnés de ladite liste.

2. Les témoins votent dans la section où ils remplissent leur mandat. Ils doivent cependant être électeurs dans la circonscription électorale du Parlement européen et du Parlement wallon.

(1) Supprimer la mention inutile.